

*PROCES VERBAL DE LA SÉANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 10 AVRIL 2014*

**Le 10 avril 2014 à 20h50**, les membres du Conseil municipal de la Ville du KREMLIN-BICÊTRE se sont réunis à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur LAURENT, Maire, pour y tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 04 avril 2014.

Membres présents :

M. LAURENT, M. NICOLLE, Mme EL MALKI, M. GUILLAUD-BATAILLE,  
Mme SOUGMI, Mme ALESSANDRINI, M. CHAPPELLIER, Mme BENBELKACEM,  
M. BANBUCK, M. GIRIER, M. ROUSSEL, Mme POISAT, Mme BASSEZ, Mme MATHONNAT,  
Mme RAFFAELLI, M. PETIT, M. BOYAU, Mme MERSALI, Mme AMAR, M. VOT, Mme LATEB, M. GIBLIN,  
M. TRAORÉ, Mme BRISSARD-AMOURA, M. ROUSSEAU, M. LOISON-ROBERT, M. PIARD,  
Mme PESCHAUD-BOYER, M. WEBER-GUILLOUET, M. HASSANI, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO,  
Mme MORGANT, M. MARCET.

Membres représentés :

M. AUBAGUE par M. HASSANI

*Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.*

**Jean-Luc LAURENT**

Nous devons désigner un secrétaire de séance. Je vous propose la candidature de Ludwig Loison-Robert. Y a-t-il d'autres candidatures ? (*Il n'y en a pas*).

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Monsieur Loison-Robert est donc désigné à l'unanimité.

Secrétaire de séance :

M. LOISON-ROBERT

Nous passons maintenant au premier rapport.

**Jean-François BANBUCK**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues.

La première délibération soumise à votre vote concerne les délégations de pouvoir à confier au Maire. Elles résultent des compétences fixées par le Code général des collectivités territoriales pour notre Conseil municipal, qui, comme chacun l'aura compris, ne peut se réunir en permanence pour prendre un certain nombre de décisions destinées à faire fonctionner l'appareil communal. C'est la raison pour laquelle il vous est proposé de déléguer certains pouvoirs à Monsieur Laurent, en matière d'urbanisme, financière et juridique.

Je précise à l'intention des nouveaux élus que cette délégation de pouvoir est strictement identique à celle confiée en 2008 et qu'elle n'exclut évidemment pas le contrôle de notre assemblée sur les décisions du Maire. Premièrement, parce que ces décisions devront s'inscrire dans le budget voté annuellement et deuxièmement, parce que le Maire n'a pas les mains totalement libres pour prendre toutes les décisions dans les procédures de marchés publics. Enfin, le Maire aura également obligation de réaliser un compte rendu mensuel des décisions qu'il aura prises dans le cadre de la délégation que je vous appelle à lui confier.

D'autre part, afin de pouvoir fonctionner efficacement, il vous est aussi demandé d'accorder les mêmes délégations à Monsieur Nicolle, premier maire-adjoint.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (Il n'y en a pas).

Je mets donc aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Nous passons maintenant à toute une série de désignations de représentants du Conseil municipal. Celui-ci, au regard de la loi et des partenariats noués avec un certain nombre d'organismes ou d'institutions, est appelé à désigner un ou plusieurs représentants. Ces derniers peuvent être titulaires ou suppléants selon les règles fixées pour chaque représentation.

**Jean-Marc NICOLLE**

Nous devons donc désigner les membres de cette commission concernant tous les marchés publics de la Ville au regard du règlement interne de la commande publique que nous avons adoptée ici-même au Conseil municipal. Le Maire ou son représentant préside cette commission d'appel d'offres. Il convient de désigner cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Les candidatures proposées sont les suivantes :

**Listes proposées pour les membres titulaires :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Liste proposées pour les membres suppléants :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Jean-Luc LAURENT**

Je mets aux voix.

**Membres titulaires :****Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges  - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Membres suppléants :****Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges  - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Jean-Luc LAURENT**

Sont élus à la commission d'appel d'offres des marchés publics les membres suivants :

**TITULAIRES :**

.Jean-François BANBUCK

.Paule MATHONNAT

.Ghislaine BASSEZ

.Carole POISAT

.Arnaud WEBER-GUILLOUET

**SUPPLEANTS :**

.Geneviève EL MALKI

.Ibrahima TRAORE

.Vincent ROUSSEAU

.Ludwig LOISON-ROBERT

. Saïd HASSANI

N°2014-018. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DES MARCHÉS D'APPROVISIONNEMENT COMMUNAUX

**Jean-Marc NICOLLE**

Cette commission est amenée à se réunir dans le cadre de la délégation de service public du marché forain. Il s'agit donc d'une commission spécifique à cette DSP. Le Maire ou son représentant préside toujours cette commission. Il y a là aussi cinq membres titulaires et cinq suppléants. Les listes proposées sont les suivantes :

**Listes proposées pour les membres titulaires :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Liste proposées pour les membres suppléants :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Jean-Luc LAURENT**

Je mets aux voix.

**Membres titulaires :**

**Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Membres suppléants :**

**Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Jean-Luc LAURENT**

Sont élus à la commission d'ouverture des plis pour la gestion déléguée des marchés d'approvisionnement communaux les membres suivants :

**TITULAIRES :**

.Jean-François BANBUCK

.Laurent GIRIER

.Ghislaine BASSEZ

.Estéban PIARD

.Saïd HASSANI

**SUPPLEANTS :**

Paule MATHONNAT

.Ibrahima TRAORE

.Jean-Pierre PETIT

.Sarah BENBELKACEM

.Arnaud WEBER-GUILLOUET

**N°2014-019. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL À LA COMMISSION D'OUVERTURE DES PLIS DANS LE CADRE DE LA GESTION DÉLÉGUÉE DU STATIONNEMENT PAYANT**

**Jean-Marc NICOLLE**

Comme pour le rapport précédent, cette commission se réunit dans le cadre spécifique d'une procédure lors du renouvellement de la délégation de service public pour le stationnement payant. Le Maire ou son représentant préside cette commission comprenant cinq membres titulaires et cinq membres suppléants. Les listes proposées sont les suivantes :

**Listes proposées pour les membres titulaires :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Liste proposées pour les membres suppléants :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Jean-Luc LAURENT**

Je mets aux voix.

**Membres titulaires :**

**Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges  - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Membres suppléants :**

**Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges  - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Jean-Luc LAURENT**

Sont élus à la commission d'ouverture des plis pour la gestion déléguée du stationnement payant les membres suivants :

**TITULAIRES :**

.Jean-François BANBUCK

.Fabien GUILLAUD-BATAILLE

.Ludwig LOISON-ROBERT

.Lina BOYAU

.Arnaud WEBER-GUILLOUET

**SUPPLEANTS :**

.Ghislaine BASSEZ

.Geneviève EL MALKI

.Jean-Pierre PETIT

.Anne-Marie AMAR

.Saïd HASSANI

**N°2014-020. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DES SERVICES PUBLICS LOCAUX**

**Jean-Marc NICOLLE**

Cette commission a pour vocation d'étudier les rapports d'activité d'un certain nombre de délégataires de service public travaillant pour la Ville (marché forain, stationnement payant), ainsi que les rapports d'activités des compétences prises et organisées par des syndicats, tels que la gestion de l'eau, la gestion des ordures ménagères ou encore le Sifurep. Ces rapports d'activité sont donc étudiés et présentés dans cette commission présidée par le Maire ou son représentant. Elle est composée de membres du Conseil municipal et de représentants d'associations locales, telles que la Confédération nationale du logement, la Confédération générale du logement et l'Association Léo

Lagrange pour la défense des consommateurs. Nous devons désigner cinq membres du Conseil municipal, sachant qu'il n'y a pas de suppléants. Les listes proposées sont celles de :

**Listes proposées :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Jean-Luc LAURENT**

Je mets aux voix.

**Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix = 4 sièges  - Liste 2 : 8 voix = 1 siège

**Jean-Luc LAURENT**

Sont élus à la commission consultative des services publics locaux les membres suivants :

- . Ludwig LOISON-ROBERT
- . Fabien GUILLAUD-BATAILLE
- . Laurent GIRIER
- . Monique RAFFAËLLI
- . Saïd HASSANI

**Jean-Marc NICOLLE**

Il convient également d'adopter l'article 2 concernant ma candidature en tant que représentant du Maire en cas d'empêchement de ce dernier.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il des oppositions ? (*Il n'y en a pas*). C'est adopté.



**N°2014-021. FIXATION DU NOMBRE D'ADMINISTRATEURS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIAL DU KREMLIN-BICÊTRE (CCAS)**

**Jean-Marc NICOLLE**

Nous vous proposons la même forme que celle adoptée pour le mandat précédent. Le Maire est président de droit, avec deux membres élus du Conseil municipal, deux membres nommés par le Maire parmi des personnes non-membres qui participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social au sein de la Commune. Quatre autres personnes doivent également être nommées au titre de l'article L 123-6 du Code de l'action sociale et des familles. Parmi elles, il faut un représentant du domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, un représentant de l'Union départementale des associations familiales, un représentant des associations de retraités et de personnes âgées du département et un représentant des associations de personnes handicapées du département.

Il vous est donc proposé de fixer à 16 le nombre de membres du Conseil d'administration du CCAS, dont huit personnes représentant le Conseil municipal.

**Jean-Luc LAURENT**

Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

**N°2014-022. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU KREMLIN-BICÊTRE (CCAS)**

**Jean-Marc NICOLLE**

En application des articles R 123-7 et suivants du code d'action sociale et des familles, le conseil municipal a fixé le nombre des membres du conseil municipal au sein du conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale à huit, en plus du maire qui est membre de droit. Il convient donc de désigner les membres du conseil municipal au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel. Le vote est secret. Chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste, même incomplète. Les sièges sont attribués d'après l'ordre de présentation des candidats sur chaque liste. Les listes proposées sont :

**Listes proposées :**

Listes des candidats	- Liste 1 : Liste présentée par M.LAURENT  - Liste 2 : Liste présentée par M.WEBER-GUILLOUET
----------------------	--

**Jean-Luc LAURENT**

Je mets aux voix.

**Résultats du vote :**

Nombre de votants	35
Nombre de bulletins blancs ou nuls	0
Nombre de suffrage exprimés	35
Répartition des sièges	- Liste 1 : 27 voix =6 sièges  - Liste 2 : 8 voix = 2 sièges

**Jean-Luc LAURENT**

Sont élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS :

- Rose ALESSANDRINI
- Carole POISAT
- Anne-Marie AMAR
- Sarah BENBELKACEM
- Ibrahima TRAORE
- Jérôme GIBLIN
- Nadia CHIBOUB
- Arnaud WEBER-GUILLOUET

**N°2014-023. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CAISSE DES ÉCOLES DU KREMLIN-BICÊTRE**

**Jean-Marc NICOLLE**

Ce Conseil d'administration où le Maire est président de droit est composé de l'inspecteur départemental de l'Education nationale, d'un membre désigné par le préfet, de deux conseillers municipaux désignés par le Conseil municipal et de trois membres élus par les sociétaires réunis en assemblée générale ou par correspondance. Nous vous proposons donc de désigner deux conseillers municipaux pour représenter le Conseil municipal. Au regard de leur délégation, nous vous soumettons les personnes suivantes :

- Zohra Sougmi ;
- Estéban Piard.

Il convient également de préciser que nous avons décidé d'intégrer l'ensemble des activités de la caisse des écoles sur le budget de la Ville lors de la mandature précédente. Ces dernières années, la caisse des écoles consacrait en effet 85 % de son budget à l'achat des denrées alimentaires. Par souci de rationalisation, nous avons donc décidé de ramener ce budget dans le budget général de la Ville, car cela nécessitait une double comptabilité. Cette mutualisation nous permet ainsi de pouvoir répondre à d'autres préoccupations. En l'absence de mouvements financiers, la caisse des écoles disparaîtra donc définitivement d'ici trois à quatre ans. Tout a été intégré sur le budget de la Ville,

hormis le CCAS, organisme de droit et obligatoire au regard de ses activités, car certaines opérations ne peuvent être conduites par la Ville, comme pour les caisses de retraite par exemple.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci pour ces explications. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté et les membres désignés à l'unanimité.

N°2014-024. DÉSIGNATION DES MEMBRES REPRÉSENTANT LA COMMUNE ET D'UN MEMBRE REPRÉSENTANT LES ASSOCIATIONS AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT (OPH) KREMLIN-BICÊTRE HABITAT

**Jean-Marc NICOLLE**

Le nombre d'administrateurs de l'OPH peut varier de 17 à 27. Nous vous proposons de reprendre la formule adoptée en 2008, et d'arrêter l'effectif du Conseil d'administration à 23 membres dont la répartition serait la suivante :

- Treize représentants désignés par le Conseil municipal, dont six en son sein, les autres représentants, qui ne sont pas des élus de la collectivité de rattachement, étant choisis en qualité de personnalités qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales. Deux des personnalités qualifiées ont la qualité d'élu d'une collectivité territoriale ou d'un établissement public de coopération intercommunale du ressort de compétence de l'office, autre que celle ou celui de rattachement ;
- Un membre représentant les associations désigné par le Conseil municipal, dont l'un des objets concerne l'insertion ou le logement des personnes défavorisées ;
- Un membre désigné par la CAF du département du siège de l'Office ;
- Un membre désigné par l'Union départementale des associations familiales du département du siège de l'Office ;
- Un membre désigné par les associations des collecteurs de la participation des employeurs à l'effort de construction dans le département de rattachement ;
- Deux membres désignés par les organisations syndicales les plus représentatives du département du siège ;
- Quatre membres représentant des locataires, élus par les locataires.

Cette délibération nous demande donc de procéder à la désignation de quatorze membres.

Six membres du Conseil municipal :

- Jean-Marc Nicolle ;
- Jean-Pierre Petit ;
- Lina Boyau ;
- Nadia Mersali ;
- Léna Amoura ;
- Nadia Chiboub ;

Sept personnes qualifiées :

*Deux élus de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre :*

- François Doucet ;
- Jahara Amarouche.

*Cinq personnes qualifiées dans au moins un des domaines suivants : en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement et de financement de ces politiques ou en matière d'affaires sociales :*

- Thérèse Dutot ;
- Jean-Claude Bracq ;
- Denise Lefevre ;
- Jean-Jacques Devot ;
- Joseph Sudry.

Un membre représentant les associations désigné par le Conseil municipal, dont l'un des objets concerne l'insertion ou le logement des personnes défavorisées :

- Hervé Lerolle, au titre de l'association Habitat et Humanisme

Enfin, il convient d'autoriser Monsieur le maire à solliciter la CAF, l'UDAF du Val-de-Marne, le collecteur de la participation des employeurs à l'effort de construction et les organisations syndicales, de manière à ce qu'ils puissent désigner leurs membres au sein de ce Conseil d'administration.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Les membres sont donc désignés à l'unanimité.

**N°2014-025. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ LOCALE D'ÉPARGNE DU VAL-DE-MARNE**

**Jean-Marc NICOLLE**

Le 27 avril 2000, le Conseil municipal a approuvé la souscription par la commune de parts du capital social de la Caisse d'Épargne. A ce titre, la Ville est appelée à siéger à l'assemblée générale des porteurs de parts de la société locale d'Épargne du Val-de-Marne. Il convient donc de désigner un représentant titulaire et un membre suppléant. Nous vous proposons la candidature de :

- Jean-François Banbuck en tant que membre titulaire ;
- Laurent Girier en tant que membre suppléant.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Les membres sont donc désignés.

**N°2014-026. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE GAZ ET L'ÉLECTRICITÉ EN ILE-DE-FRANCE (SIGEIF)**

**Jean-Marc NICOLLE**

La Ville adhère à ce syndicat depuis de nombreuses années. Ses compétences principales sont le gaz et l'électricité. Nos collègues doivent se souvenir que nous avons fait passer une délibération en février dernier dans le cadre d'un groupement de commandes sur un marché de gaz. Ce groupement, organisé par le Sigeif, devrait nous permettre des gains substantiels sur la gestion de nos fluides. Il convient par conséquent de désigner deux délégués, dont un titulaire et un suppléant. Nous vous proposons la candidature de :

- Bernard Chappellier en tant que délégué titulaire ;
- Vincent Rousseau en tant que délégué suppléant.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

N°2014-027. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA PÉRIPHÉRIE DE PARIS POUR L'ÉLECTRICITÉ ET LES RÉSEAUX DE COMMUNICATION (SIPPEREC)

**Jean-Marc NICOLLE**

La Ville adhère là aussi à ce syndicat depuis de nombreuses années. Comme ses compétences sont inscrites dans le titre, je vous propose de passer directement à la lecture des candidats proposés :

- Vincent Rousseau en tant que délégué titulaire ;
- Léna Amoura en tant que déléguée suppléante.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité.

N°2014-028. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE (SIFUREP)

**Jean-Marc NICOLLE**

J'indiquerai simplement que ce syndicat gère également le funérarium d'Arcueil. Nous vous proposons les délégués suivants :

- Carole Poisat en tant que déléguée titulaire ;
- Anne-Marie Amar en tant que déléguée suppléante.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité.

N°2014-029. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL POUR LE RENOUELEMENT PAR TIRAGE AU SORT DES MEMBRES DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS D'ILE-DE-FRANCE PLACÉ AUPRÈS DU CENTRE INTERDÉPARTEMENTAL DE GESTION DE LA PETITE COURONNE (CIG)

**Jean-Marc NICOLLE**

Il s'agit donc de reconstituer cette liste pour le tirage au sort, sachant que notre ville est directement rattachée au CIG pour les questions de ressources humaines, et particulièrement sur les sujets des conseils de discipline de recours. Comme cela avait été le cas en 2008, je vous propose ma candidature.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Unanimité.

N°2014-030. DÉSIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET COMME CENSEUR AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ D'AMÉNAGEMENT ET D'ÉQUIPEMENT DE LA RÉGION PARISIENNE (SAERP)

**Jean-Marc NICOLLE**

Par une délibération du 23 mars 1987, la Ville du Kremlin-Bicêtre est actionnaire de la Société d'Aménagement et d'Équipement de la Région Parisienne (S.A.E.R.P.). Conformément aux statuts, la Ville dispose d'un représentant siégeant au sein des assemblées spéciales et générales de ladite société exerçant les fonctions de censeur au sein du Conseil d'administration, ou, le cas échéant, de président de l'assemblée spéciale siégeant au Conseil d'administration. Je vous propose là aussi ma candidature pour siéger au sein des assemblées générales et spéciales de la S.A.E.R.P. et de m'autoriser à exercer les fonctions de censeur au sein du Conseil d'administration de cette société au titre de l'article 2.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

### **N°2014-031. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE JEAN PERRIN**

#### **Jean-Marc NICOLLE**

Le Conseil d'administration du collège est l'organe décisionnel de l'établissement dont les principales fonctions sont :

- Fixer les principes de mise en œuvre de l'autonomie pédagogique et éducative ;
- Adopter le projet d'établissement ;
- Etablir le règlement intérieur ;
- Etudier toute question relative à l'hygiène, la santé et la sécurité.

Le Conseil d'administration est composé pour un tiers de représentants de l'administration et des élus locaux, pour un tiers de représentants du personnel de l'Education nationale et pour un tiers des représentants des élèves et parents d'élèves.

Au regard des effectifs du collège Jean Perrin, je vous propose la candidature de deux membres titulaires et de deux membres suppléants :

- Zohra Sougmi et Monique Raffaëlli en tant que titulaires ;
- Estéban Piard et Didier Vot en tant que suppléants.

#### **Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

#### **Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.



N°2014-032. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU COLLÈGE ALBERT CRON

**Jean-Marc NICOLLE**

Même fonction au Conseil d'administration et même représentation par tiers. Nous vous proposons les candidatures de :

- Estéban Piard et Nadia Mersali en tant que membres titulaires ;
- Zohra Sougmi et Ludwig Loison-Robert en tant que membres suppléants.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°2014-033. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE PROFESSIONNEL PIERRE BROSSOLETTE

**Jean-Marc NICOLLE**

Nous vous proposons les candidatures de :

- Zohra Sougmi et Paule Mathonnat en tant que membres titulaires ;
- Estéban Piard et Ibrahima Traoré en tant que membres suppléants.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**N°2014-034. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU LYCÉE POLYVALENT DARIUS MILHAUD**

**Jean-Marc NICOLLE**

Toujours les mêmes fonctions du Conseil d'administration avec une représentation par tiers. Cependant, au regard de l'effectif, désormais supérieur à 600 élèves, il convient de désigner trois membres titulaires et trois membres suppléants. Nous vous proposons les candidatures de :

- Jean-Luc Laurent, Estéban Piard et Ibrahima Traoré en tant que membres titulaires ;
- Zohra Sougmi, Vincent Rousseau et Jean-Pierre Petit en tant que membres suppléants.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**N°2014-035. DÉSIGNATION DES DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU COMITÉ DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ÉDIFICATION D'UN ENSEMBLE SCOLAIRE DE 2<sup>ÈME</sup> CYCLE RUE DU PROFESSEUR BERGONIE**

**Jean-Marc NICOLLE**

Ce syndicat a pour principale fonction de gérer l'assiette foncière sur laquelle a été réalisé le lycée Darius Milhaud ainsi que les assiettes réservées dans le projet initial d'extension de cet établissement. Il gère actuellement le gymnase des Esselières, sachant que d'autres projets sont en réflexion et que le Conseil municipal aura à débattre de ce sujet au regard des deux assiettes foncières disponibles. Ces dernières pourraient en effet permettre le développement d'activités sportives, dont la réhabilitation du gymnase des Esselières.

Par conséquent, nous devons désigner deux candidats titulaires et deux candidats suppléants. Nous vous proposons :

- Jean-François Banbuck et Rose Alessandrini en tant que membres titulaires ;
- Ibrahima Traoré et Paule Mathonnat en tant que membres suppléants.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*

Je mets aux voix.

## Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## **N°2014-036. DÉSIGNATION DE DÉLÉGUÉS DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DES CONSEILS D'ÉCOLES (MATERNELLES ET ÉLÉMENTAIRES)**

### **Jean-Marc NICOLLE**

Chaque Conseil d'école est composé des membres suivants :

- Le directeur d'école qui préside le Conseil d'école ;
- Le Maire ou son représentant ;
- Un conseiller municipal désigné par le Conseil municipal.

Les maitres d'écoles, les maitres remplaçants, ainsi qu'un maitre du réseau d'aide spécialisée y siègent également. Les représentants de parents d'élèves interviennent aussi en nombre égal à celui des classes. Ils sont élus par les parents d'élèves. Enfin, le délégué départemental de l'Education nationale est quant à lui chargé de visiter l'école.

Sur proposition du directeur d'école, le Conseil d'école :

- Vote le règlement intérieur de l'établissement ;
- Etablit le projet d'organisation pédagogique de la semaine scolaire ;
- Est associé à l'élaboration du projet d'école, donne avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école ;
- Statue sur proposition des équipes pédagogiques pour ce qui concerne la partie pédagogique du projet d'école ;
- En fonction de ces éléments, le Conseil adopte le projet d'école ;
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives, culturelles et sur le programme d'actions établi par le conseil école-collège ;
- Est consulté par le Maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école.

Afin de représenter chacune des écoles, nous vous proposons les candidatures suivantes :

### Pour les écoles maternelles

- Jean Zay : Anne-Marie Amar ;
- Pauline Kergomard : Vincent Rousseau ;
- Suzanne Buisson : Nadia Mersali ;
- Benoît Malon 1 : Monique Raffaëlli ;
- Benoît Malon 2 : Lina Boyau ;
- Robert Desnos : Sarah Benbelkacem.

### Pour les écoles élémentaires

- Charles Péguy : Jean-Pierre Petit ;
- Benoît Malon A : Ibrahima Traoré ;
- Benoît Malon B : Paule Mathonnat ;
- Pierre Brossolette : Didier Vot.

### **Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## N°2014-037. DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS À LA MISSION LOCALE INTERCOMMUNALE INNOVAM

### **Jean-Marc NICOLLE**

La mission locale permet d'offrir aux jeunes de 16 à 25 ans de leur territoire un lieu d'accueil, d'information, d'orientation et d'accompagnement social et professionnel. Elle regroupe cinq communes : Arcueil, Cachan, Gentilly, le Kremlin-Bicêtre et Villejuif. Dès octobre 1997, une antenne a été ouverte sur la Commune pour faciliter l'accueil des jeunes Kremlinois, sachant que le siège de la mission locale est situé à Cachan.

Le Conseil d'administration est composé de 48 membres, mis en place par une assemblée générale, dont quatre collèges de membres :

- Un collège d'élus (douze membres), chaque commune ayant deux sièges (un titulaire et un suppléant), un siège étant attribué au Conseil général et un autre au Conseil régional ;
- Un collège des partenaires économiques et sociaux (douze membres) choisis par cooptation par les maires avec l'accord du représentant de l'Etat ;
- Un collège des associations et organismes de formation (douze membres) choisis par cooptation par les maires avec l'accord du représentant de l'Etat ;
- Un collège des administrations (douze membres) désignées par le représentant de l'Etat.

La présidence de l'association est assurée de manière tournante pour une durée de deux ans et est confiée à un représentant élu des communes adhérentes. Il convient donc de désigner nos administrateurs au sein de cette mission :

- Ghania Lateb en tant que membre titulaire ;
- Laurent Girier en tant que membre suppléant.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**N°2014-038. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AUPRÈS DE L'ORGANISME DE GESTION DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE JEANNE D'ARC**

**Jean-Marc NICOLLE**

L'école Jeanne d'Arc implantée sur notre commune accueille des élèves de l'enseignement primaire. Cet établissement privé est géré par l'Organisme de gestion de l'enseignement catholique (OGEC) Jeanne d'Arc. Il est sous contrat d'association avec l'Etat.

Le contrat d'association prévoit la participation d'un représentant de la Commune où siège l'établissement lors des réunions de l'organe de l'établissement compétent pour délibérer sur le budget des classes sous contrat. Il convient donc de désigner un représentant de notre collectivité au sein de cet organe délibérant. Nous vous proposons ainsi la candidature d'Estéban Piard.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**N°2014-039. DÉSIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR REPRÉSENTER LA COMMUNE DU KREMLIN-BICÊTRE AU SEIN DU SYNDICAT MIXTE D'ÉTUDES PARIS MÉTROPOLÉ**

**Jean-Marc NICOLLE**

Je pense que vous connaissez les activités de ce syndicat qui regroupe aujourd'hui 205 collectivités d'Ile-de-France de la zone INSEE, auquel notre collectivité a bien entendu décidé d'adhérer. Comme vous le savez également, les principales discussions portent actuellement sur la création de la

métropole du Grand Paris, qui structure fortement les travaux de Paris Métropole où siègent l'ensemble des collectivités. Toutes les tendances politiques sont représentées dans ce syndicat ainsi que dans son instance délibérante, autrement dit son bureau. Pour représenter le Kremlin-Bicêtre au sein de ce syndicat mixte, nous vous proposons la candidature de :

- Jean-Luc Laurent comme délégué titulaire ;
- Jean-François Banbuck comme délégué suppléant.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°2014-040. DÉSIGNATION D'UN MEMBRE DU CONSEIL MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LUTTE CONTRE LA DROGUE ET LA TOXICOMANIE

**Jean-Marc NICOLLE**

Ce Conseil est organisé sur l'arrondissement de l'Haÿ-les-Roses. Il est composé de dix communes, sous la forme d'une association loi 1901.

Cette association a pour but de promouvoir une coopération intercommunale ayant pour objectif la mise en œuvre d'actions arrêtées conjointement par l'Etat et les communes en matière de lutte contre la drogue et la toxicomanie. Elle est administrée par un Conseil de dix membres composé des maires des dix communes concernées et d'un membre suppléant par commune. L'Etat est quant à lui représenté par le sous-préfet de l'arrondissement de l'Haÿ-les-Roses. Je vous propose donc de désigner Jérôme Giblin comme membre suppléant.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas)*.

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## N°2014-041. DÉSIGNATION D'UN CORRESPONDANT DÉFENSE AU SEIN DU CONSEIL MUNICIPAL

### **Jean-Luc LAURENT**

La circulaire du 26 octobre 2001 du Ministère de la défense impose aux communes de désigner au sein de son assemblée un Correspondant Défense, afin de renforcer le lien entre la Nation et ses forces armées par le développement de la réserve opérationnelle et citoyenne.

Le Correspondant défense est donc un interlocuteur privilégié des autorités et institutions militaires. Il sert de relais d'information sur les questions de défense auprès du Conseil municipal et des Kremlinois. Je vous rappelle également que la Ville dispose d'un Fort avec une Direction interarmes. La création de cette fonction est intervenue au lendemain de la décision, malheureuse à mes yeux, de supprimer le service national, pour maintenir une forme de lien entre l'armée et la Nation. Je vous propose ainsi la candidature de Jean-Marc Nicolle, qui a lui-même fait son service militaire ! S'il n'y a pas de commentaires, je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

## N°2014-042. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU COMITÉ DIRECTEUR DES FRANCAS DU VAL-DE-MARNE

### **Jean-Marc NICOLLE**

Les Francas du Val-de-Marne sont une association d'éducation populaire et complémentaire de l'enseignement public qui dispose d'une expertise reconnue, forgée sur la durée et au contact de l'ensemble des acteurs éducatifs.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique éducative pour les enfants et les jeunes, la Ville a noué des relations fructueuses avec les Francas du Val-de-Marne et a adhéré à cette association. Des conventions ont été conclues en 2009 pour une année et pour une période triennale en 2010 et 2013.

La Ville a la faculté de participer à chaque assemblée générale de l'association et de désigner un représentant au Comité directeur (instance dirigeante). Nous vous proposons donc la candidature de Didier Vot pour représenter la Ville du Kremlin-Bicêtre.

### **Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0  
Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

**N°2014-043. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT AU SEIN DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES VILLES DES CLUBS COUP DE POUCE CLÉ**

**Jean-Marc NICOLLE**

La méthode d'apprentissage de la lecture développée dans les clubs « Coup de Pouce Clé » est devenue, en deux décennies, un dispositif complémentaire pour un apprentissage de tout élève de CP « fragile » en lecture-écriture, de par son environnement socioculturel ou en raison de sa progression difficile dans cet apprentissage. Ces premiers clubs ont été mis en place au Kremlin-Bicêtre en 2004. Le dispositif s'est ensuite développé en s'intégrant dans le Projet éducatif local en 2006. Depuis, les clubs ont été pérennisés en bénéficiant du soutien constant de l'Éducation nationale, de l'implication d'enseignants et de l'engagement de la Ville en faveur de l'égalité des chances, prolongé par l'analyse des besoins sociaux, dont l'un des axes prioritaires est de soutenir les parents dans leur rôle éducatif, ce soutien parental pouvant aller jusqu'à un accompagnement vers les aides et services dont ils ont besoin.

Chaque classe de CP dans chaque école bénéficie d'un club, au sein duquel cinq élèves maximum en risque d'échec, sélectionnés en début d'année scolaire par leur enseignant, sont pris en charge par les animateurs recrutés par la Ville et formés au dispositif.

L'association nationale des villes des clubs Coup de Pouce Clé a vocation à promouvoir le développement des clubs sur tout le territoire, en particulier auprès des pouvoirs publics. Elle constitue également un espace privilégié de rencontre, afin de faciliter les échanges d'expérience entre les membres. La Ville y a adhéré au cours de l'année 2013. Nous vous proposons par conséquent la candidature de Zohra Sougmi pour représenter le Kremlin-Bicêtre au sein de cette association.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? *(Il n'y en a pas).*  
Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35  
Pour : 35  
Contre : 0  
Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.



N°2014-044. DÉSIGNATION DU REPRÉSENTANT DE LA VILLE AU SEIN DU RÉSEAU FRANÇAIS DES VILLES ÉDUCATRICES (RFVE) ET DE L'ASSOCIATION INTERNATIONALE DES VILLES ÉDUCATRICES (AIVE)

**Jean-Marc NICOLLE**

Le Réseau français des villes éducatrices (RFVE) a été créé officiellement en 1998 sur l'initiative de plusieurs villes dotées d'une politique éducative forte, telles que Lille, Nantes, Montpellier, Lyon, Strasbourg, Brest et Rennes. A l'époque, l'un des objectifs était de s'unir pour créer un véritable interlocuteur et une force de propositions face à l'Etat. L'autre objectif consiste bien sûr à partager et échanger des expériences sur le territoire, mais aussi plus largement, en adhérant au réseau international des villes éducatrices.

Le réseau français regroupe aujourd'hui plus de 100 villes de toute taille sur l'ensemble du territoire national. Il s'engage à multiples niveaux : organisation de conférences, rencontres, représentation des villes dans des groupes de travail institutionnels, confrontation d'expériences d'actions conduites auprès des enfants et des jeunes, publication de documents, rencontre avec les ministères. Il poursuit l'objectif du concept global d'éducation.

Sur l'initiative de la ville de Barcelone, 70 villes de 21 pays différents réunies en congrès se sont engagées à respecter les principes fondateurs de la charte des villes éducatrices, dite « déclaration de Barcelone » et ont fondé l'Association internationale des villes éducatrices (AIVE). A ce jour, plus de 300 autorités locales dans 34 pays différents ont signé la charte, qui a été révisée en 2004 à Gênes. Les principes de la charte des villes éducatrices sont les suivants :

- Le droit à une ville éducatrice ;
- L'engagement de la ville au service intégral des individus.

La Ville est membre de ces deux associations. Nous vous proposons la candidature d'Estéban Piard pour représenter le Kremlin-Bicêtre au Réseau français des villes éducatrices (RFVE) et à l'Association internationale des villes éducatrices (AIVE).

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

C'est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°2014-045. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT AU SEIN DU GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC MAXIMILIEN

**Jean-Marc NICOLLE**

Par délibération du 28 février 2013, la Ville a décidé d'adhérer au Groupement d'Intérêt Public Maximilien. Cette dernière a vocation à regrouper toutes les collectivités publiques de la région Ile-de-France ou leurs groupements, en proposant aux acheteurs publics franciliens :

- Un portail commun pour les marchés publics rassemblant les annonces de marchés (avis et attributions) ;
- Une mise en réseau des acheteurs publics ;
- Une plateforme de dématérialisation.

Il constitue une forme de réponse aux difficultés des entreprises, notamment les très petites entreprises (TPE) et les petites et moyennes entreprises (PME), en leur offrant un accès aux marchés publics. Cette initiative a été lancée par la Région Ile-de-France.

Pour représenter la Ville au sein de ce groupement, nous vous proposons la candidature de :

- Ghislaine Bassez en tant que membre titulaire ;
- Paule Mathonnat en tant que membre suppléante.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Nous en avons terminé avec la désignation des représentants du Conseil municipal dans les différentes instances qui le nécessitaient. Nous passons maintenant à trois autres sujets. Tout d'abord, le rapport n°46.

**N°2014-046. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS UNATRANS ET CABESTAN SAMU 94 - EXERCICE 2014**

**Geneviève EL MALKI**

Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs, chers collègues,

Il s'agit d'attribution de subventions sur des dossiers déjà en cours ayant glissé de l'ancienne à la nouvelle mandature. La première concerne l'association Unatrans située au Fort de Bicêtre. Elle travaille au contact Armée-Nation, participe aux manifestations patriotiques de la ville, aux ouvertures à la visite du Fort et aux journées du patrimoine.

La seconde association Cabestan SAMU 94 s'engage dans la pratique de la navigation à voile ou d'activités s'y rattachant. Elle a également soumis son projet de participation à la régata des SAMU de France. Ce sera ainsi l'occasion de présenter le SAMU du Val-de-Marne et d'offrir des journées de formation aux gestes d'urgence au grand public. En outre, il a été demandé à cette association d'afficher le logo de la Ville lors de cette régata.

Les subventions demandées sont les suivantes :

- Unatrans : 200,00 €
- Cabestan SAMU 94 : 500,00 €

Je vous demande donc d'approuver ce rapport.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ?

**Saïd HASSANI**

Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Nous aurions préféré que les deux subventions soient séparées dans leur présentation. La première, en lien direct avec notre Commune, ne nous pose pas de difficultés particulières quant à un vote favorable. Nous sommes cependant plus réservés sur la deuxième. Pourrions-nous avoir une présentation plus précise ? Quel bénéfice pour les Kremlinois ? A quoi vont servir ces 500 euros ? Aux loisirs de ses membres, à leur bien-être, à la régata ou aux Kremlinois ? Enfin, sous quelle forme ? Je vous remercie.

**Geneviève EL MALKI**

Effectivement, les domaines ne sont pas tout à fait similaires. D'autre part, ces reliquats de subventions n'étaient pas passés dans le budget initial. D'où leur présence conjointe ce soir. Voilà pour la méthode.

Concernant le contenu, il s'agit pour nous de soutenir non seulement des représentants locaux, mais aussi des associations nationales, puisqu'elles ont une antenne départementale ou locale. Par ailleurs, ce soutien aux pratiques du SAMU permettra aussi d'assurer des prestations de formation auprès du public. Aussi, entre la visibilité de la Ville et le soutien qu'elle apporte à cette régata, nous pouvons estimer que cela sera bénéfique pour le Kremlin-Bicêtre et que nous aurons un retour dans les pratiques d'aides au secours, qui, je le rappelle, sont utiles à tout citoyen. Je précise enfin qu'il s'agit d'étudiants de la faculté de médecine implantée sur notre territoire communal. Ils transmettent donc leur savoir.

**Jean-Luc LAURENT**

J'ai d'ailleurs cru comprendre que nous aurions une autre demande des étudiants de la faculté de médecine, à qui j'ai demandé d'envoyer un projet de dossier. Je pense que cette demande interviendra lors de notre prochain Conseil municipal.

S'il n'y a pas d'autres interventions ou d'explications de vote, je mets cette proposition aux voix.

#### Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 27

Contre : 0

Abstentions : 8 (Mme PESCHAUD- BOYER, M.WEBER-GUILLOUET, M.HASSANI, M. AUBAGUE, Mme CHIBOUB, Mme CAPUANO, Mme MORGANT, M. MARCET).

**Jean-Luc LAURENT**

Je vous rappelle que vous pouviez demander un vote disjoint.

Ce rapport est donc adopté.

**Jean-Marc NICOLLE**

Cette délibération, jointe à votre dossier, a vocation à autoriser Monsieur le Maire à signer une convention constitutive de groupement de commandes pour la réalisation d'études urbaines sur les emprises foncières à proximité de la gare du « Kremlin-Bicêtre Hôpital » du réseau de transport public du Grand Paris. Cette étude devrait nous permettre de définir les capacités de construction et les développements urbains envisageables en surplomb et à proximité de l'ouvrage de la gare. Il s'agit donc de réaliser la bonne insertion de la gare sur son secteur d'implantation et d'optimiser l'ensemble des espaces situés autour.

Le rapport vous rappelle le travail mené dans le cadre du comité de pilotage depuis la validation de cette nouvelle gare avec son lieu d'implantation. Ce groupe a réalisé un travail technique important avec l'ensemble des institutions que sont la SGP (Société du Grand Paris), l'AP-HP ou le CHU en lien avec la Ville. Il a aussi défini la création de l'infrastructure de transport elle-même (études préalables, sondages, contraintes d'implantation de la « boîte » gare, tracé du tunnel, préparations des travaux préalables dont les dévoiements de réseaux, objectifs du calendrier...). L'ensemble de ces éléments nous permettra de pouvoir porter à connaissance de tout le résultat de ce travail dans les prochains mois, dans le cadre d'une enquête publique. Nous savons que la construction de cette gare représentera un accélérateur de développement puissant, non seulement sur les quartiers sud de la Ville, mais elle contribuera également au rayonnement intercommunal, avec les communes de Gentilly et d'Arcueil. C'est la raison pour laquelle les maires de ces deux villes siègent dans le comité de pilotage.

Cette convention précise que la présidence sera assurée par la société du Grand Paris et que cette dernière assurera le comité de pilotage de cette étude urbaine dont le montant maximum a été estimé à 50 000 € H.T. Un tiers sera pris en charge par la SGP, un tiers par l'AP-HP et un tiers sera financé par la Ville du Kremlin-Bicêtre. C'est en tout cas ce que nous vous proposons d'adopter au travers de l'article 2 de cette délibération, puisque les crédits doivent être engagés dans le cadre du budget municipal.

Enfin, l'annexe 1 vous présente le plan du périmètre d'étude. Il tient compte de la partie foncière de l'AP-HP, d'une partie de la rue Séverine et de la pointe située au débouché des rues Séverine et Gabriel Péri. Nous engagerons ensuite une étude plus importante à l'échelle de la Communauté d'agglomération de Val de Bièvre puisque la gare aura aussi une incidence sur les circulations et les flux.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).

Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

**Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.  
Nous arrivons maintenant au dernier rapport de cette séance.

**N°2014-048. INDEMNITÉS DE FONCTION DES ÉLUS MUNICIPAUX**

**Jean-François BANBUCK**

Au regard de l'engagement que nécessite l'exercice de la fonction d'élu, la République a prévu que les élus soient indemnisés pour leur permettre d'exercer leurs responsabilités avec pour seul objectif l'intérêt général et de les soustraire ainsi à la tentation de céder aux intérêts particuliers.

Les collectivités ne peuvent fixer librement ces indemnités car il existe un classement selon le nombre d'habitants. Ainsi, plus la ville est grande, plus l'indemnité est élevée. Les règles qui président à la fixation des indemnités précisent que, depuis 2002, l'ensemble des élus, y compris les conseillers municipaux, peut en bénéficier, ce qui n'était pas le cas auparavant. Par ailleurs, des majorations sont également prévues par rapport au taux applicable à la strate de référence, d'une part lorsque la ville est chef-lieu de canton et d'autre part si elle est éligible à la dotation de solidarité urbaine, ce qui est le cas pour le Kremlin-Bicêtre.

Il vous est donc proposé d'utiliser cette capacité pour fixer l'ensemble de l'enveloppe applicable aux indemnités. Il s'agira ensuite de déterminer les taux qui s'appliqueront à l'indice de référence de la fonction publique permettant de déterminer l'indemnité mensuelle. Dans cette hypothèse, le Maire serait ainsi indemnisé à hauteur de 1 216 € puisqu'il est également député. Il est en effet soumis à un plafonnement d'indemnités globales. Il a donc le choix d'indiquer quelle sera l'indemnité écartée. Or, comme Jean-Luc Laurent a choisi de demander l'écrêtement de son indemnité de maire, cela permet de la diminuer d'environ 20 000 € par an. Par ailleurs :

- Le premier adjoint serait indemnisé à hauteur de 61.48 % de l'indice de référence 1015 de la fonction publique, à hauteur de 2 337 € par mois.
- Les maires-adjoints seraient indemnisés à hauteur de 35.93 % de l'indice de référence 1015 de la fonction publique, à hauteur de 1 365.87 € par mois.
- Les conseillers municipaux délégués seraient indemnisés à hauteur de 18.55 % de l'indice de référence 1015 de la fonction publique, à hauteur de 705.17 € par mois.
- Les conseillers municipaux seraient indemnisés à hauteur de 3.47 % de l'indice de référence 1015 de la fonction publique, à hauteur de 131.91 € par mois.

J'en profite au passage pour signaler que l'indice de référence 1015 n'a pas évolué depuis l'année 2010 en raison du gel du point d'indice. Enfin, je veux apporter deux précisions. D'une part, ces indemnités sont soumises à cotisations sociales et à fiscalisation, et d'autre part, il s'agit du même régime que celui adopté en 2008.

**Jean-Luc LAURENT**

Merci. Y a-t-il des interventions ? (*Il n'y en a pas*).  
Je mets aux voix.

## Résultat du vote

Votants : 35

Pour : 35

Contre : 0

Abstentions : 0

### **Jean-Luc LAURENT**

Ce rapport est adopté à l'unanimité.

Je n'ai pas à vous rendre compte de la délégation au titre de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités territoriales, puisque vous venez de me la donner au début de cette séance. Il ne me reste plus qu'à vous indiquer que la prochaine séance aura lieu le 22 mai prochain à 20h30 puisque le dernier jeudi du mois est un jour férié. Nous tâcherons de présenter le projet de règlement intérieur, ce qui nécessitera une réunion avec les sensibilités politiques puisqu'il n'y a pas de groupe pour l'instant. Or, comme vous le savez, seuls les groupes peuvent procéder à l'adoption d'un règlement intérieur, sachant que celui-ci doit être réalisé dans les six mois suivant l'élection. Je vous propose donc d'essayer de raccourcir ce délai et de nous doter de ce règlement dès la prochaine séance si cela est possible. Je réunirai par conséquent les responsables des différentes sensibilités politiques représentées ici au début du mois de mai. Mon cabinet prendra contact avec les personnes concernées. Je vous remercie.

La séance est levée à 22h00.